



## MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

# PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 23 FEVRIER 2026

**Le vingt-trois février deux mil vingt six**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 9

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 6

Date de convocation : 10 février 2026

Date de mise à disposition du public : 10 mars 2026

### **Procurations :**

Mickaël BAFCOP à Christophe BALMIER

Sandrine JOLIBOIS à Olivier CHAMOT

Christian LEOTY à YAKOVLEFF

Astou SOW à Nathalie HENRY

Sylvie LOUVEAU à Sébastien PACCARD

**Présents :** Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Karen DA COSTA, Olivier CHAMOT, Emmanuel TISSOT, Christophe BALMIER, Jocelyne YAKOVLEFF, Nathalie HENRY, Jocelyne BORNE.

**Absents excusés :** Christian LEOTY, Astou SOW, François RAGAZZONI, Sylvie LOUVEAU, Sandrine JOLIBOIS, Mickaël BAFCOP.

**Secrétaire de séance :** M. Olivier CHAMOT est désigné secrétaire de séance, il est assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie et de Valérie JIGUET, agent administratif.

### **Participants :**

Juliette BAFCOP, Denis GENTIL-BECCOT, Jessica GASPARINI, Séverine JACQUEMOUD et Matthieu GEORGES

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité et devient procès-verbal.

## **1- Compte-rendu d'activités**

\* M. PACCARD présente à l'assemblée les autorisations d'urbanisme délivrées :

### Permis de Construire

- M. TISSOT Alex, route de chez Bastaly, transformation d'un ancien bâtiment agricole en habitation.
- GAEC la Ferme de Bornette, 156 chemin de la Côte, agrandissement du deuxième bâtiment de stockage.

### Déclarations Préalables

- M. et Mme GUTTON, 310 route de Menthonnex, remplacement de la couverture du toit d'un cabanon et construction d'un abri voiture.
- M. COURTAULT Emmanuel et Mme GELEZ Maude, route de la Rippaz, aménagement d'une pièce habitable de 20m2 en sous-sol de la maison.
- M. et Mme HENRY Olivier, 380 route de la Côte, réhabilitation d'une maison d'habitation.
- M. et Mme DEMOLIS Guy, 1473 route des Bornes, aménagement de combles et création d'ouvertures.
- M. et Mme BASSET Ghislain, 943 route des Bornes, construction d'une piscine.

\* Monsieur Emmanuel Tissot fait le point sur l'évolution de la vidéoprotection avec l'installation de plusieurs mats destinés à être supports de caméras, et l'installation d'un relais sur le Sappey.

\* Monsieur le Maire informe que suite à l'accident de Crans-Montana en Suisse, les services de l'Etat ont fait passer une note aux mairies pour rappeler les règles de sécurité des établissements recevant du public ainsi que pour les manifestations extérieures.

\* Madame Nathalie Henry informe que l'assemblée générale du Centre de Loisirs « Graine de Favis » aura normalement lieu le 25 février 2026 à Villy-le-Bouveret ; un certain nombre d'élus décident d'y prendre part.

\* Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus, les bénévoles et notamment Jocelyne Yakovleff pour leur investissement à l'organisation des vœux qui se sont déroulés le 30 janvier 2026 dans une ambiance chaleureuse.

## **2- Rapport de présentation budgétaire**

Désormais, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue l'unique document budgétaire et comptable retraçant l'exécution budgétaire d'une collectivité sur un exercice. Il permet une rationalisation de l'information, notamment en évitant les redondances et un approfondissement du travail entre ordonnateur et comptable. Il fait également ressortir les excédents.

Le budget primitif détaille l'ensemble des recettes et des dépenses escomptées pour l'année 2026. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte,

le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Compte Financier Unique 2025, validé par le Trésor Public, fait ressortir un excédent de 794.058,85 € en fonctionnement et un déficit de 289.064,27 € en investissement soit un résultat de clôture de 504.994,58 €.

Principales réalisations de 2025 :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| * acquisition de la salle paroissiale | 65.000,00 €  |
| * panneaux photovoltaïques la cantine | 12.438,00 €  |
| * sécurisation des cloches            | 12.644,00 €  |
| * aire de jeux                        | 92.486,00 €  |
| * voirie et réseaux                   | 186.587,00 € |
| * bâtiments communaux                 | 42.898,00 €  |
| * création de places de parking       | 101.013,00 € |
| * déploiement de la vidéoprotection   | 33.486,00 €  |
| TTC                                   | 546.552,00 € |

Le Département a contribué au financement à hauteur de 100.825€ et l'Etat à hauteur de 4.000€.

Le montant de la compensation financière genevoise s'est élevé à 390.716 €, ce qui permet de financer l'intégralité des travaux sans recours à l'emprunt.

Le montant du capital restant dû de la dette au 31/12/2025 (SYANE) s'élève à 757.720,18 €, ce qui représente un remboursement annuel (capital + intérêts de 154.517,20 €).

La masse salariale a été relativement stable avec 2.5 emplois en équivalent temps plein. A noter que la gestion des activités péri-scolaires (cantine-garderie, centre de loisirs, activités scolaires) est assurée par des structures associatives ; par contre, le budget communal a contribué à leur financement à hauteur de 90.600 €.

Le taux de la fiscalité communale demeure inchangé depuis de nombreuses années (FB : 15.75% - FNB : 23.09% - TH : 5.74%).

Projets pour 2026 :

- Entretien et modernisation des bâtiments communaux, des réseaux de voirie et d'eau pluviale
- projets d'enfouissement de réseaux secs en collaboration avec le Syane
- achèvement du déploiement de la vidéoprotection
- aménagement de la place du village et de locaux communaux
- remplacement de la secrétaire de mairie

En conclusion, l'assemblée réaffirme sa volonté de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir investir, tout en s'assurant du concours des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Syane, CCPC).

### 3- Projet d'enfouissement des réseaux secs

Monsieur le Maire rappelle qu'une grande partie des réseaux secs de la commune ont déjà été enterrés ce qui a considérablement sécurisé l'alimentation électrique et téléphonique. Néanmoins il demeure quelques secteurs qui n'avaient pas pu être réalisés ; chez Gatillon, au Murger, à la Côte Peguin et chez les Maîtres. Il propose de solliciter le Syane pour étudier l'enfouissement de ces réseaux, avis unanimement favorable de l'assemblée.

Enfin, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Christian Georges Leoty dans lequel il fait le bilan de ses interventions auprès du Syane dont il était délégué au cours de cette mandature. Il insiste sur le déploiement de la fibre optique et souligne les différents problèmes de raccordements qu'il reste à régler sur le territoire communal.

### 4- Renouvellement du conseil municipal

Monsieur le Maire confirme qu'il briguera un nouveau mandat et présente l'équipe partiellement renouvelée qui l'accompagnera, composée de 10 élus sortants et 7 nouveaux postulants.

Il remercie chaleureusement toute l'équipe qui l'a accompagné durant ce mandat pour son engagement et son soutien sans faille, et adresse sa gratitude aux élus qui ne se représentent pas (Sandrine Jolibois, Jocelyne Borne, Sylvie Louveau, Mickael Bafcop et Christian Leoty) ainsi que Céline Jeanningros qui a déménagé et Bernard Saillant décédé. Il précise que la liste sera paritaire (9 hommes et 8 femmes) dont 15 conseiller(e)s et 2 remplaçants.

Le vote se déroulera le 15 mars de 8h à 18h dans la salle de vote habituel. Il est demandé aux élus et candidats disponibles ce jour-là de s'inscrire au planning mis en place pour assurer la tenue du bureau de vote.

### 5- Questions diverses

Information concernant le schéma département d'accueil des gens du voyage.

Le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de la CCPC a émis un avis favorable au projet d'avenant du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, tel que présenté par la Préfète et le Président du conseil départemental, à savoir en ce qui concerne le périmètre du SIGETA, la réalisation d'une aire de grand passage de 150 places sur Etrembières ; les communautés de communes membres ayant également l'obligation de mettre à disposition des places de terrains familiaux locatifs (12 en ce qui concerne la CCPC). Monsieur le Maire donne également lecture de la lettre de la sénatrice Sylviane Noël qui s'insurge contre l'impuissance publique liée aux occupations illicites de gens du voyage et qui a déposé un amendement au Sénat afin de modifier la loi Besson pour répondre à un impératif de clarté, d'égalité et d'efficacité.

La séance est levée à 21h30.

Secrétaire de séance,  
Olivier CHAMOT



Le Maire,  
Guy DEMOLIS

